Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 7 (1893)

Artikel: Un peu de statistique héraldique

Autor: Grillet, Jean

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-745499

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

ARCHIVES NOVEMBRE & DÉCEMBRE 1893.

HÉRALDIQUES SUISSES

Organe de la Société Suisse d'Héraldique

paraissant à Neuchâtel

N°s 23 et 24.

Un peu de statistique héraldique.

Où la statistique va-t-elle se nicher ? dira-t-on peut-être en lisant le titre de cet article. Et pourtant il nous a paru intéressant d'appliquer un peu de cette science si aride au bel art du blason pour nous rendre compte des éléments qui peuvent avoir influencé nos ancêtres dans le choix des meubles ou des émaux de leurs armoiries. Le simple caprice les a guidés dans la plupart des cas ; ils choisissaient tel objet parce qu'il leur plaisait. Mais le goût est en grande partie formé par des circonstances ambiantes et c'est à l'étude de quelques-unes de ces influences extérieures que nous consacrons les lignes qui suivent en communiquant le résultat de notre enquête. Il serait du reste puéril de vouloir généraliser et ériger en système des observations qui ne peuvent s'appliquer qu'à un nombre très limité de cas. Nous nous bornerons donc à étudier les particularités que peuvent présenter les armoiries suisses au point de vue de l'usage du sinople, de la fréquence des partitions simples, de la fleur de lys et enfin des emprunts faits par les armoiries des familles et celles des Etats.

Le sinople passe à juste titre pour être une couleur relativement rare, mais ce n'est pas le cas en Suisse comme nous allons le voir.

A Zurich nous avons trouvé sur 669 armoiries 228 écussons contenant du sinople, soit près du 35 %, mais sur ce nombre 22 seulement ont soit un champ de sinople soit une pièce de cette couleur n'appartenant pas au règne végétal. Si on voulait faire abstraction des plantes qui se blasonnent plutôt « au naturel » que « de sinople », et des monts on ne trouverait donc qu'une proportion de 3 ½ % d'armoiries portant du sinople. A Lucerne la proportion du sinople est du 37 % et si l'on en exclut les monts et les végétaux elle est aussi d'environ 3 ½ %. A St-Gall je trouve le 32 % tout compris.

Dans la Suisse romande qui est plus éloignée des Alpes on trouve également le 3 ½ % de ce que nous appellerons sinople *pur*, mais beaucoup moins de monts et de végétaux, de sorte que la proportion de *toutes* les armoiries renfermant du sinople est la suivante : Genève et Vaud 11 %; ces deux cantons sont les plus français ; à Neuchâtel, qui est tout à fait français mais touche à un canton allemand, nous trouvons 16 % et à Fribourg qui non seulement est à l'avant-garde des cantons romands du côté de la Suisse orientale, mais est en partie allemand nous trouvons 20 %; à Berne, qui touche aux cantons romands nous trouvons 26 %.

Nous constatons ainsi que plus on s'approche de la région des Alpes ou du voisinage de l'Allemagne, plus la préférence pour la *verdure* est marquée. Y a-t-il là une simple question topographique ? Mais dans ce cas on pourrait à bon droit se demander pourquoi la verdure des montagnes du Jura n'aurait pas aussi bien inspiré les habitants de ces vallées que ceux du voisinage de la blanche chaîne des Alpes. Nous soupçonnons donc qu'il y a là plutôt une influence de race ou de langue et cela d'autant plus que Bâle qui est fort loin des Alpes donne avec 36 % une très forte proportion de sinople. Pour arriver à des conclusions positives à ce sujet il serait intéressant de vérifier s'il existe entre la France et l'Allemagne la même différence qu'entre la Suisse française et la Suisse allemande.

*
* *

Les partitions simples, et par là nous entendons le parti, le coupé, le tranché et le taillé sans aucune surcharge, sont rares dans les armoiries de familles. Ainsi dans l'Armorial de Zurich sur 669 armoiries il ne s'en trouve que trois, dans celui de Bâle sur 888 deux seulement et dans l'Armorial vaudois aucune sur plus de mille armoiries. Si ce genre d'armoiries est très rare dans les familles, il l'est moins dans les emblèmes des villes et des Etats, sans doute parce que la plupart sont plus anciens. Sur 120 écussons de villes, dix soit le 8 % sont dans ce cas et sur les 22 cantons il y en a 6 (Vaud compris) soit plus du 25 %.

Une autre recherche que nous avons faite dans ce domaine est celle de la fréquence de la fleur de lys. Nous avons dans ce but examiné environ 3500 écussons appartenant à dix cantons différents et rencontré dans le nombre 188 armoiries portant la fleur de lys, soit le 5,6 %. Les cantons où cette moyenne est dépassée sont : Zurich avec 6,8 %, Neuchâtel 7,5 %, Lucerne 12 % et Soleure 19 %. Nous ne pouvons assigner aucune raison à l'excédent, du reste peu important de Zurich ; à Neuchâtel il peut s'expliquer par le fait que ce pays a été de 1503 à 1707 sous la domination des ducs d'Orléans-Longueville. Quant à Lucerne et Soleure, ils ont fourni de tous temps un très fort contigent aux régiments

suisses au service de France ; Soleure en outre a toujours été la résidence des ambassadeurs du Roi Très-chrétien ce qui explique suffisamment pour ces deux cantons et en particulier pour le dernier la prédilection pour la royale fleur de lys. La moyenne étant dépassée à Zurich et pas atteinte dans certains cantons catholiques, à Fribourg par exemple, il ne semble pas que son caractère d'emblème religieux lui ait procuré une prééminence.

*
* *

Jusqu'à quel point les couleurs et les emblèmes de l'Etat ont-ils eu une influence sur les armoiries des familles? On pourrait s'attendre à rencontrer un assez grand nombre d'ours dans les armoiries bernoises, st-galloises, etc. Or, il n'en est rien ; ces animaux y sont au contraire très rares ; on n'en trouve que 3 ou 4 et encore n'est-ce presque exclusivement là où l'ours forme des armoiries parlantes. Ce n'est donc pas par amour de l'emblème de l'Etat que l'ours est choisi. Nous ne remarquons pas non plus que les armoiries ayant pour émaux principaux le gueules et l'argent à Soleure, le sable et l'argent à Fribourg, l'azur et l'argent à Zurich ou Lucerne soient plus nombreuses que dans d'autres cantons. C'est souvent le contraire qui est le cas. Les couleurs de l'Etat n'ont donc nulle part été choisies de préférence.

Le seul canton qui semble faire une exception est Neuchâtel. Nous y avons déjà remarqué la prédominance de la fleur de lys des Orléans-Longueville, mais le chevron qui figurait dans les anciennes armes du pays y est encore plus fréquent. En effet, tandis que dans le reste de la Suisse il est représenté dans la proportion suivante : Zurich et Lucerne $^1/_2$ %, St-Gall et Grisons 2 %, Berne et Bâle 2$^1/_2$ %, Fribourg 3 %; St-Gall 3 %, Valais 4 %, Soleure 5 %; à Neuchâtel le chevron figure dans le 12 % des armoiries. Cette grande différence nous semblait constituer une preuve évidente de l'influence des armes de l'Etat sur celles des particuliers, mais en constatant que dans le pays de Vaud 7 % des armoiries ont des chevrons et à Genève 10 %, la grande supériorité de Neuchâtel sous ce rapport s'atténue et s'il tient encore le pas nous devons pourtant admettre qu'une autre influence que les armes de ses anciens comtes entrent encore en jeu et que d'une manière générale le chevron est plus répandu dans la Suisse romande que du côté germanique. Le chevron qui divise l'écu en trois champs et permet une répartition symétrique de plusieurs meubles tout en les séparant les uns des autres de manière à éviter toute confusion, répond assez bien à l'esprit plus clair et précis des races de langue latine, tandis que celles d'origine germanique reçoivent plus volontiers divers meubles en un même champ.

Les quelques résultats auxquels nous sommes arrivés dans cette étude nous ont paru assez intéressants pour être consignés dans les *Archives*. Ces recherches pourraient probablement être conduites avec fruit dans toutes les directions du domaine des armoiries, et révéler de curieuses particularités ; nous laissons ce soin à d'autres, nous contentant d'avoir soulevé un des coins de la statistique héraldique.

JEAN GRELLET.

Nochmals Steinbrugg.

In der letzten Nummer des 1892ger Jahrganges der *Archives héraldiques suisses* finde ich in dem Artikel des Herrn M. von Diesbach über die Familie Steinbrugg die Angabe, dass der Adelsbrief Kaiser Karl V von 1520 an Niklaus Heinrich genannt von Steinbrugg bis auf wenige Ueberreste verschwunden sei. Nichts destoweniger glaube ich das Wappen aufgefunden zu haben. Benedikt Heinrich von Steinbrugg, der Sohn des Niklaus Heinrich und der Margeritha Danner erhielt 1556 das Bürgerrecht der Stadt Solothurn. Weitere Angaben über denselben finden sich in dem vorerwähnten Aufsatze. Im Jahre 1584 trat derselbe